

ABONNEMENT.

En an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste !
En an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

SAUMUR

6 Juin 1882.

BULLETIN

La Chambre française a levé samedi sa séance, en signe de deuil, à la nouvelle de la mort de Giuseppe Garibaldi, qui, sur les brèches de la révolution italienne, n'a jamais cessé d'insulter notre pays.

Nous n'avons point la pensée de retracer ici cette vie, dont l'histoire porte sur plusieurs pages la trace laissée par le sang français, dans lequel le soldat de Cavour se glorifiait d'avoir jadis trempé son épée. Garibaldi, s'écrie un de ses admirateurs, qui fut un de ses soldats, « vient de retourner au néant ». Cette oraison funèbre ne changera pas les arrêts de la justice divine, mais la justice humaine y trouvera la sentence de mépris qu'elle doit à la mémoire de l'agitateur italien.

La haine de la Papauté et la haine de la France donnent son véritable relief à la physionomie de Garibaldi, qui sut séduire l'imagination de ses compatriotes en joignant à la vulgaire bravoure de l'aventurier les audaces calculées de l'histrien.

La majorité républicaine a voulu honorer l'ennemi du Pape, l'homme que M. Madier de Montjau a salué comme « le représentant par excellence, en Europe, de la République et de la libre-pensée ! » Qu'importe, après cela, que l'ennemi du Pape soit un insulteur de la France ?

Le 9 mars dernier, Garibaldi écrivait cette lettre, qu'il faut reproduire pour marquer d'une ineffaçable flétrissure l'outrage fait à notre pays par la majorité de la Chambre, au nom de la République et de la libre-pensée :

Naples, 9 mars 1882.

Mon très-cher Léo Taxil,
C'est fini, votre République à calotte ne trompera personne. L'amour et la vénération que j'avais pour elle se sont changés en mépris.

« Votre guerre tunisienne est une honte. Si le gouvernement italien commettait la bassesse de reconnaître le fait accompli, il serait bien méprisable, de même que lâche serait la nation qui tolérerait un gouvernement pareil.

« Vos fameux généraux, qui se sont laissé mettre en cage par les Prussiens, dans des wagons à bestiaux, et emmener ainsi en Allemagne après avoir abandonné à l'ennemi un demi-million de vaillants soldats, font aujourd'hui les rodomonts contre les faibles et innocentes populations de la Tunisie, qui ne leur doivent rien et ne les ont offensés en aucune manière.

« Vous connaissez les dépêches qui annoncent : Le général en chef a livré bataille ; tel général a fait une brillante razzia : il a détruit trois villages, abattu mille dattiers, volé deux cents bœufs, séquestré deux mille poules, etc., etc. Si l'on avait l'imprudence d'insérer ces télégrammes dans la belle histoire de France, il faudrait les en balayer avec un balai de cuisine trempé dans la... fange. » GARIBALDI.

C'est en vain que les républicains français évoqueront le souvenir du rôle de Garibaldi, aux jours de l'invasion allemande, c'est en vain qu'ils prétendront témoigner d'une supériorité morale qui, en dépit des plus légitimes griefs, saurait ne pas méconnaître les devoirs de la reconnaissance, et « rendre au besoin le bien pour le mal. » Les documents de la Défense nationale sont là qui protestent contre ces hypocrisies. Nous engageons M. de Freycinet à relire certaine dépêche du 19 janvier 1871, dans laquelle il disait au général Garibaldi :

« Je ne comprends pas les incessantes questions que vous me posez pour savoir qui commande, non plus que les difficultés qui surgissent toujours au moment où, dites-vous, vous allez faire quelque chose... Vous êtes le seul qui invoquiez sans cesse des difficultés et des conflits pour justifier, sans doute, votre inaction. Je ne vous cache pas que le gouvernement est fort peu satisfait de ce qui vient de se passer. Vous n'avez donné à l'armée de Bourbaki aucun appui, et votre présence à Dijon a été absolument sans résultat pour la marche de l'ennemi de l'Ouest à l'Est. En résumé, moins d'explications et plus d'actes ; voilà ce qu'on vous demande. »

Qu'on cesse donc de parler des services rendus à la France par Garibaldi, et qu'on ait la franchise ou le cynisme d'avouer, à l'exemple de M. Madier de Montjau, que les cœurs républicains ne sauraient mettre trop d'empressement à oublier le mal fait à notre pays, les injures jetées à la France, lorsqu'il s'agit d'honorer « le représentant par excellence, en Europe, de la République et de la libre-pensée ».

Nous ne doutons pas que la majorité n'ait cru, en levant la séance de la Chambre, commettre une platitude propre à lui concilier les sympathies de l'Italie, et sans doute le gouvernement a partagé cette opinion. Mais c'est là une nouvelle preuve des singulières ignorances qui dominent la politique républicaine. Les révolutionnaires italiens s'enhardiront dans le mépris qu'ils nous témoignent, et le gouvernement du roi Humbert pensera, non sans raison, que la monarchie italienne ne peut éprouver une bien vive gratitude envers ceux qui célèbrent Garibaldi comme « le représentant par excellence de la République, en Europe ».

Cette pensée pourrait bien trouver un écho dans les autres cours, et M. de Freycinet n'y puisera pas le prestige qui lui manque pour « entrer dans le concert européen ».

A la veille de la conférence, la Chambre a eu l'ingénieuse idée de faire, sur la tombe de Garibaldi, pour la plus grande gloire de la libre-pensée, l'apothéose de la République universelle. O génie républicain, c'est bien là un de tes coups !

GARIBALDI.

A la première nouvelle de la mort de Garibaldi, le Journal d'Indre-et-Loire publiait les lignes suivantes :

« Nous n'éprouvons, en face de cet événement, aucune espèce de douleur ni de regret.

« Le grotesque fantoche, dont les républicains de tous les pays avaient fait une sorte

de demi-dieu, l'homme que Mazzini appelait par dérision le héros des deux-mondes, Garibaldi, a été sur cette terre une créature malfaisante, un fléau pour notre pays, et l'ennemi le plus acharné et le plus implacable de tout ce que nous aimons et de tout ce que nous respectons.

« Pirate dans les eaux de la Plata, chef de brigands à Rome et en Sicile, matamore de carnaval en France, il a vécu toute sa vie en marge de la société honnête et civilisée, comme homme public et comme homme privé.

« Garibaldi naquit en 1807, à Nice, pays français. En 1834, il conspirait déjà contre l'Italie, se réfugiait en France et se faisait professeur de mathématiques à Marseille.

« Il abandonna bientôt les élèves pour entrer au service du Bey de Tunis, puis à celui de la République de l'Uruguay, où il ne cessa de fomenter le désordre. Chassé de ce pays, après sa défaite à Canelones et une épopée burlesque où il fut tour à tour général, amiral et marchand de chandelles, il revint en Italie en 1848, avec une femme qu'il avait enlevée à un planteur assassiné par lui sur les bords du San-Francisco.

« Il se battait, en 1848, contre les Autrichiens ; puis, contre les Français, au siège de Rome.

« Il retourna ensuite en Amérique et prit du service au Pérou.

« En 1859, il prit part à la guerre d'Italie, protesta contre l'annexion de la Savoie et de Nice à la France, fomenta la révolte dans le royaume de Naples, et, finalement, chassa les Bourbons de l'Italie méridionale avec l'aide de l'armée de Cialdini.

« On sait quelle mascarade il vint jouer en France où il se montra aussi mauvais général contre les Prussiens qu'il avait été contre les Autrichiens.

« En somme, versant le sang français au siège de Rome, complice de l'écrasement des zouaves pontificaux, comme général aussi bien que comme homme politique,

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

CONGÉ DU CAPITAINE

Par Édouard GRIMBLOT.

XXIII

LE DOUAR. (Suite.)

Boisville était vivement tenté de prendre ce dernier parti. Mais Montméral le retint. Il désirait savoir de Mohammed pourquoi un goum si nombreux de Sahariens, armés en guerre, autant qu'il en pouvait juger par le nombre de chevaux et de chameaux que contenait le douar, s'était avancé aussi loin dans le Tell.

C'était en effet tout près d'Aïn-Madhl, importante smala de remonte située sur la lisière des provinces d'Alger et d'Oran, à égale distance d'El-Aghouat et de Géryville, que l'escorte de Montméral avait rencontré le douar.

Mohammed paraissait tout disposé à parler. Il savait quelques mots de français et pendant que Boisville occupait ses loisirs en essayant de percer les mystères du second compartiment de la tente réservée aux femmes, curiosité qui lui fournit un

spectacle peu attrayant, s'il en faut croire la précipitation avec laquelle il cessa son étude et sortit de la tente, Mohammed donna au capitaine les renseignements que celui-ci désirait obtenir.

Le goum campé près d'Aïn-Madhl faisait partie d'une colonne expéditionnaire des Chambas. Il était commandé par Ben-Haret, cheick d'une grande valeur, très-estimé du commandant français du cercle de Géryville, auquel il avait, dans la dernière insurrection des Touaregs, fourni d'utiles renseignements et même des ravitaillements.

Les chefs Chambas ayant décrété la guerre contre les Touaregs à la suite du pillage d'une caravane commis par ces derniers, Ben-Haret obtint comme récompense de ses services passés, et à la condition que les propriétés des colons fussent scrupuleusement respectées, la permission de pousser dans le Tell une sorte de Raid qui lui permettait de tourner le gros des goums touaregs réunis en avant de Rassouk, tandis que le reste des forces Chambas les attaquaient de front.

Montméral manifesta le désir de parler au cheick. Mais celui-ci était parti depuis la veille, accompagné d'une dizaine de cavaliers pour négocier une alliance avec une tribu des Ouled-Sidi-Cheick, et on ne l'attendait que dans la nuit.

Cependant, au moment même où Mohammed donnait ce renseignement à Montméral, de grands cris se firent entendre au dehors et Boisville entra

précipitamment dans la tente.

— Alerte ! alerte ! cria-t-il à Montméral, des cavaliers rentrent au douar, et celui qui les commande est justement ce cheick qui m'a donné l'hospitalité à Ouargla et dont les soupçons se sont portés, comme les vôtres, sur Rusicada.

— Si vous dites vrai, la Providence se déclare pour nous, répondit Montméral.

Et tous deux coururent au-devant des Arabes. Boisville ne s'était pas trompé.

C'était bien Ben-Haret, le cheick d'Ouargla, qui commandait le douar où les deux amis étaient venus, par hasard, demander l'hospitalité. Il reconnut Boisville, et invita aussitôt les Français à le suivre sous la grande tente noire en peau de chameau qui formait sa demeure et dominait tout le douar.

Boisville et Montméral trouvèrent une notable différence entre la tente de Ben-Haret et celle du vieux Mohammed. La propriété, si peu en honneur chez celui-ci, était scrupuleusement respectée dans l'habitation du chef. Les larges nattes aux dessins capricieux tapissaient le sol et les riches coussins brodés d'or s'élevaient par piles.

De petites tables basses, recouvertes de soie et de cachemire, supportaient des armes, des pipes aux longs tuyaux enroulés comme des serpents, de grands alcazars, des vases de formes antiques pleins de boissons aromatisées.

Sur l'une de ces tables, Boisville remarqua avec une joyeuse stupeur un numéro de la Revue illustrée sur lequel il se précipita comme un affamé se jette sur un morceau de pain.

Des cassolettes pleines de parfums pénétrants, agitées de temps à autre par des enfants esclaves, dont une gandourah d'une blancheur éclatante faisait ressortir la teinte bronzée, brûlaient en embaumant l'air du soir.

Comme celle de Mohammed, la tente de Ben-Haret était divisée en deux compartiments. Mais ici la muraille flottante était formée par de larges et épaisses pentes de soie, et si l'attention de Boisville n'eût pas été entièrement absorbée par sa chère Revue, il n'eût point résisté à la tentation de recommencer, en jetant un regard curieux dans le compartiment voisin, l'étude qui lui avait si mal réussi chez Mohammed.

Ben-Haret alla au-devant de sa curiosité. Après avoir indiqué du doigt les coussins à ses deux hôtes, il frappa deux fois sur un timbre. Une petite main souleva les tapisseries et une jeune femme, presque un enfant, apparut.

De sa figure on ne voyait que deux grands yeux noirs magnifiques. Le nez et le bas du visage étaient cachés par un voile de mousseline brodé de fleurs d'argent qui s'enroulaient artistement autour des oreilles et du cou et dont les pans retombaient sur les épaules nues de la jeune femme.

comme orateur et comme écrivain, il fut l'ennemi le plus ardent de notre pays, et il fallait des républicains, c'est-à-dire des gens sans traditions, sans histoire et sans fibre nationale, pour mettre leurs mains dans celle de cet homme.

» Sa mort ne va pas manquer de causer de grandes manifestations démagogiques. Elle laissera froids sinon satisfaits tous les honnêtes gens, à quelque parti et à quelque nation qu'ils appartiennent. »

L'une des plus importantes feuilles parisiennes, le *Français*, s'est exprimé en ces termes :

« Si ce « héros », où le charlatan se mêlait à l'aventurier, était le représentant de la République et méritait à ce titre, comme on l'a dit, la gratitude des républicains français, comment a-t-il vécu d'une pension à lui faite par la monarchie? N'aurait-il donc été républicain qu'en France et pour la France? Si, toujours d'après le dire des mêmes juges, il aimait avec passion notre pays, pourquoi a-t-il commencé par tremper ses mains dans le sang français, a-t-il toujours revendiqué Nice, insulté dans des lettres publiques notre armée, ses chefs, excité les mauvaises passions de ses compatriotes contre nous, bafoué notre gouvernement républicain et s'est-il réjoui, quelques mois encore avant sa mort, de la perte de nos provinces et de notre abaissement? Nous le demandons à tous les hommes de bonne foi, un ennemi acharné de la France aurait-il pu tenir un autre langage que celui-ci : « L'Allemagne a rendu un grand service à l'humanité en abaissant le peuple français! »

Nous lisons aussi dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Garibaldi meurt au lendemain du jour où, malade, il s'est fait transporter à Messine pour y fêter, par sa seule présence, la mort et le massacre des Angevins, l'expulsion des Français de la Sicile, et la première idée en faveur de l'unité italienne que la France, hélas! a faite depuis.

» Et voilà l'homme dont une majorité républicaine a pris le deuil parce qu'il avait pris pour devise et pour réclame les mots de : « Haine aux prêtres! Haine au Pape! »

» Décidément M. Thiers avait raison lorsqu'il a dit que la République nous ramenait toujours la France au régime de l'imbécillité! »

Le même journal dit encore :

« Tout le monde, à l'heure actuelle, n'ignore plus combien il en faut rabattre de la légende relative au vieux condottiere. En dehors des énormités que nous avons signalées, l'histoire impartiale dira un jour combien la réputation de ce fantoche italien a été surfaite; les départements de Saône-et-Loire, de la Côte-d'Or et d'autres encore de la région de l'Est, savent trop depuis longtemps combien lourdement a pesé sur eux et ce que leur a coûté l'invasion de Garibaldi et de ses bandes de rapinards et d'ivrognes, abattues sur eux sous couleur de prétendue défense nationale.

Les longs cheveux noirs se tordaient dans un confus mélange avec des perles, des sequins enfilés, des fleurs blanches et rouges. Les bras étaient passés dans les manches flottantes et ouvertes jusqu'au coude d'une veste de cachemire rouge dont les basques venaient se perdre dans les plis soyeux d'une large écharpe qui recouvrait en même temps le haut d'un pantalon de cachemire à mille plis, serré aux chevilles qu'il laissait nues ainsi que les pieds.

Ben-Haret fit un nouveau signe et la jeune femme, prenant des mains d'un esclave un plateau couvert de tasses de café et de pipes, vint le présenter gracieusement à chacun des Français.

Cette fois, Boisville avait daigné abandonner son journal, et le spectacle en valait la peine, non point seulement par son charme, mais par son étrangeté. Il est bien rare, en effet, que les Arabes admettent ainsi les Européens dans leur intimité et permettent à leurs femmes de se montrer à leurs hôtes.

En outre, ce luxe, nous pourrions presque dire ce confortable, que les voyageurs retrouvaient là dans un campement passager, aux confins de ces grèves arides du désert où l'horizon n'est interrompu de temps à autre que par le profil d'un chameau qui s'avance avec l'ondoiement d'une vague, étaient bien faits pour les surprendre, et Boisville promenait un regard étonné de Ben-Haret

» Voilà tout ce que valait cette épée protectrice.

» Le silence eût été, à notre avis, bien plus décent que la manifestation de la Chambre, que l'éloge du révolutionnaire qu'aucun vrai patriote français, quoi qu'on en dise, ne saurait regretter. »

NOUVELLES D'ÉGYPTE.

Malgré la prompte adhésion des puissances, il ne paraît pas que la conférence de Constantinople doive s'ouvrir cette semaine encore.

L'acceptation de la Turquie est retardée. Le divan la subordonne à l'action de son commissaire en Egypte. On croit généralement que la Porte veut n'arriver à la conférence qu'après avoir rétabli l'ordre au Caire, de façon à placer les plénipotentiaires européens en présence de faits accomplis.

Nous lisons à ce sujet dans les *Tablettes d'un Spectateur* :

« Les affaires semblent devoir traîner en longueur. La Porte demande que la réunion de la conférence soit ajournée.

» Essad-Pacha, ambassadeur de la Porte, a eu hier matin une entrevue avec M. de Freycinet. Il aurait déclaré que la Porte répondait de façon à placer les plénipotentiaires européens en présence de faits accomplis.

» D'autre part, on annonce qu'à la suite des protestations du gouvernement anglais, le Sultan a télégraphié au khédive d'inviter Braby-Pacha à faire cesser tout préparatif militaire et surtout les ouvrages de fortifications élevés à Alexandrie.

» Deux nouveaux cuirassés français sont en vue d'Alexandrie. »

Chronique générale.

À la Chambre des députés, la séance d'hier lundi, sous la présidence de M. Brisson, a été ouverte à 2 heures, et un violent incident a éclaté dès le début.

Un membre de la droite veut faire une rectification au procès-verbal.

M. de Baudry-d'Asson demande la parole.

M. le président la lui refuse, sous le prétexte que le procès-verbal est adopté.

La droite proteste énergiquement.

La gauche applaudit à tout rompre.

On crie. Il est 2 heures 3 minutes, on n'a pas pu donner lecture du procès-verbal.

M. Brisson sonne et essaye de dominer le tumulte.

M. le prince de Léon obtient enfin la parole et renouvelle sa protestation sous forme de rappel au règlement.

M. Brisson résiste.

La gauche applaudit, la droite insiste, mais, obligée de céder devant l'opiniâtreté du président, elle quitte en masse la salle des séances.

L'ordre du jour appelle la discussion sur l'interpellation de M. de Lanessan, à l'occasion des troubles du quartier Latin. M. le

à la jeune femme à cette *Revue* qu'il tenait entre ses mains et qui venait lui apporter si inopinément dans les sables de l'Afrique un atôme de cette odeur d'imprimerie que respirent comme le plus doux des parfums les jeunes écrivains.

Ben-Haret était lui-même un spécimen magnifique de la race arabe, et ce cheik de pauvres nomades eût pu servir de modèle à Sbeherazade pour l'un des princes orientaux de ses Contes.

Plus Boisville le regardait, plus il lui semblait avoir déjà admiré ce front magnifique, ces grands yeux veloutés, fiers et doux, ce visage noble qu'entourait une barbe noire rare et soignée. Il avait reçu l'hospitalité de Ben-Haret pendant quelques heures à Ouargla, mais c'était dans une soirée qui avait suivi une journée de chasse pénible.

(A suivre.)

Maximes et Pensées.

Les tribuns sont des comètes qui perdent leur éclat en se séparant de leur queue, et qui perdent la liberté de leurs mouvements en ne s'en séparant pas.

A. DIXON.

Le respect humain fausse presque tous nos jugements, car le plus souvent ce n'est qu'en vue de ce qu'on pensera de nous que nous nous prononçons.

Alfred BOUQUART.

ministre de l'intérieur étant absent, l'interpellation est remise à demain.

GARE A LA COMMUNE!

La dernière séance du Conseil municipal de Paris est une révolte complète contre le gouvernement établi.

Non-seulement les membres de cette Commune légale font de l'opposition au ministère, mais ils s'attachent à ne pas tenir compte des décisions de la Chambre.

L'interpellation relative aux troubles du quartier Latin ayant été fixée par les députés au 3 juin, il était convenable que le Conseil municipal attendît pour faire comparaître le préfet de police à sa barre.

M. Camescasse, subordonné du ministre de l'intérieur, avait le devoir d'obéir à son chef et de décliner la question posée trop tôt par le Conseil municipal.

Cette assemblée de communards n'en a pas jugé ainsi.

Dans la même séance, elle a renouvelé ses sympathies pour le martyr Délescluzes, protesté contre les massacreurs versaillais, et prouvé son mépris pour les décisions à venir de la Chambre des députés.

Le gouvernement ne dit rien, et la Chambre ne prend pas garde.

M. Goblet n'a pas osé demander au Président de la République l'annulation du vote accordant un monument funèbre à l'un des plus sinistres représentants de l'insurrection de 1871.

Il n'osera pas davantage annuler le vote de félicitation émis contre son préfet de police.

Et, si les hasards parlementaires ne tranchent pas subitement l'existence de ce cabinet, il va donner une force incalculable à la Commune de Paris en rétablissant la Mairie centrale.

Est-ce faiblesse, est-ce aveuglement? c'est l'un et l'autre.

La situation intérieure devient de plus en plus grave.

Nous sommes fatalement conduits à l'anarchie par l'imbécillité des républicains dirigeants.

Chaque nouveau cabinet est plus faible que le précédent.

Et les conservateurs assistent, impuissants, à cette désorganisation rapide.

Nous ne pouvons que pousser ce cri, qui est le mot de la situation :

Gare à la Commune!

Des discussions très-vives et très-aigres ont eu lieu samedi au Palais-Bourbon, après la séance levée.

Un grand nombre de députés ont rappelé la lettre insolente écrite par Garibaldi au moment de la fête des Vêpres siciliennes contre la France.

M. Brisson, président de la Chambre des députés, a adressé samedi, aussitôt la séance levée, un télégramme au président de la Chambre italienne.

Ce dernier n'ayant pas répondu, on est très-vexé et très-embarrassé dans les sphères gouvernementales.

Le silence du président italien est attribué aux tiraillements qui ont précédé le vote, et surtout aux circonstances qui ont accompagné l'abstention du gouvernement.

Cela n'empêche pas qu'un groupe de députés va proposer d'envoyer une délégation parlementaire aux obsèques de Garibaldi.

Nous avons annoncé que la séance de la Chambre des députés avait été levée en l'honneur de Garibaldi, sur la proposition de M. de Lanessan.

Cette décision a été prise par 298 voix contre 129, sur 427 votants.

Parmi les 129 députés ayant voté contre la proposition Lanessan, on compte 51 républicains.

100 députés, appartenant presque tous à la majorité républicaine, se sont abstenus.

42 députés républicains, retenus à la commission du budget, et 42 députés, absents par congé, n'ont pas pris part au vote.

MM. Bordone, Lockroy et Camille Farcy représenteront la presse républicaine aux funérailles de Garibaldi.

Dès que Victor Hugo a connu la mort de Garibaldi, il a envoyé à la famille du défunt le télégramme suivant :

« C'est plus qu'une mort, c'est une catastrophe! Ce n'est pas la France, qui est en deuil, ce n'est pas l'Italie, qui est en deuil. La grande nation pleure le grand patriote, séchons les larmes. Il est bien grand pour nous est fête pour lui. J'accepte la présidence d'honneur pour les obsèques de mon grand âge ne me permet pas d'être. J'ouvre mes vieux bras à toute l'Italie. »

M. BORRIGLIONE.

Il sera intéressant pour nos lecteurs de connaître le député qui, le premier, a porté à la tribune la motion tendant à lever la séance en signe de deuil de la mort de Garibaldi. Voici ce qu'écrivit le *Clairon* sur ce sonnetage, plus Italien que Français :

« En 1871, deux élections partielles » avaient lieu dans les Alpes-Maritimes » par suite de la double invalidation de » Garibaldi et de Marc Dufraisse. Deux » didots se présentèrent avec une circulaire » où nous retrouvons cette déclaration, » nous reproduisons textuellement : Si » nous envoyez siéger à l'Assemblée nationale » notre premier acte sera de demander la » sion du pacte qui nous lie avec la France. » L'un des signataires de cette circulaire » outrageusement séparatiste n'est autre » que M. Borriglione, le député à la » duquel une Chambre française a levé » medi la séance pour honorer la mémoire » de Garibaldi. »

Le *Journal de Nice* a paru hier encaillé noir, à l'occasion de la mort de Garibaldi. Nous n'aurions jamais soupçonné que ce journal eût le moindre levain de tendresse pour ce condottiere.

On télégraphie de Rome, 5 juin :

« La famille de Garibaldi insiste pour que la crémation ait lieu à Caprera même, que les cendres de Garibaldi soient conservées à Caprera. »

L'ordre a été envoyé par le ministre des affaires étrangères à nos agents diplomatiques en Italie de s'associer aux manifestations qui auront lieu à l'occasion des obsèques de Garibaldi, à condition, toutefois, qu'elles n'aient pas un caractère hostile au gouvernement italien.

L'Union a reçu de son correspondant étranger une intéressante lettre d'où elle extrait ce qui suit :

« Les projets de M. Cambon seraient menses, s'il fallait croire tous nos confrères. Il serait chargé par le gouvernement de la République française d'inviter officiellement le Bey de Tunis à venir en France.

» On parle aussi, mais tout bas, d'un certain plan qui, s'il réussissait, aboutirait à hisser M. Cambon à la place du Bey.

» N'insistons pas, et hâtons-nous de dire que tous ces beaux projets ont germé dans le cerveau de M. Ferry, qui, s'il revenait au pouvoir, réclamerait l'annexion de la Tunisie. Ce serait son premier acte, disons-le. Parbleu! je le crois bien : une insanité!

On a distribué aux Chambres un livre jaune relatif aux affaires de Saïda. Ce livre note du gouvernement espagnol acceptant des propositions du gouvernement français promettant un échange de dédommagement pour nos nationaux victimes de l'insurrection de Saïda.

SOYONS PATRIOTES!

Si les ouvriers et les commerçants ne s'organisent, il faut rechercher les motifs de leurs plaintes dans le trop grand nombre de étrangers auxquels la France donne une généreuse hospitalité.

Il serait curieux de faire le recensement des Allemands à Paris. Les ouvriers allemands foisonnent dans le Midi, depuis les Pyrénées jusqu'à Bordeaux; les Belges tiennent le Var et la Provence; les Luxembourgeois se répandent à Lille, Saint-Quentin et Paris.

Tandis que nos ouvriers, par leur intelligence et par leurs efforts, arrivent à faire monter le prix de la main-d'œuvre de façon à pouvoir en vivre avec leurs familles, les étrangers viennent incessamment travailler au rabais et déjouer les calculs de la classe laborieuse et de ses syndicats.

Il y a certains quartiers de Paris où l'on n'entend parler que l'allemand; on se croirait à Saverne, à Strasbourg ou à Mulhouse, devenue terre d'Empire. Dans un grand nombre de brasseries, où l'on ne sert que de la choucroute et du jambon, vous ne trouverez pas un seul journal français. Rien que des feuilles allemandes. Après le siège en uniforme, c'est l'occupation en tenue bourgeoise.

Au Havre, à Bordeaux, à Marseille, les maisons de commerce regorgent d'Allemands; ce sont des Allemands qui exportent la plus grande partie de nos marchandises, et sous leur marque de fabrique. Le ministre du commerce a l'air de l'ignorer et, en tous cas, ne fait rien pour remédier à un tel état de choses.

Soyons patriotes, et faisons travailler ceux qui sont Français et qui défendent le pays avec nous!

(Le Paysan.)

REVUE FINANCIÈRE.

Si la Bourse n'avait pas les soucis et les préoccupations de la politique extérieure, la liquidation qui a lieu en ce moment lui fournirait encore matière pour perdre tous les avantages qu'elle a conquis aux prix d'efforts considérables. Les exécutions nombreuses qui ont été rendues nécessaires ont eu pour résultat de décourager la spéculation, les ventes se sont précipitées en telle quantité que les cours sont descendus au niveau le plus bas où nous les ayons encore vus.

En huit jours, le 3 0/0 a perdu 80 centimes au cours de 82.80; l'amortissable a fléchi de 83.75 à 83; le 5 0/0 est en retrait de 116.67 à 115.85.

L'aspect du marché est donc des plus affligeants.

Les fonds internationaux sont relativement meilleurs; l'Italien a réussi à conserver le cours de 90.30; le Turc n'a perdu que 5 centimes, et l'Égypte 0/0, 6 fr. à 351.25.

Cependant, le bilan de la Banque de France, qui a été excellent, aurait dû encourager le marché. Les actions de cet établissement se sont élevées de 425 à 545.

Le Crédit Foncier s'est grossi de 16 millions et les bénéfices ont été de 1,072,000 fr. pour la semaine.

Le Crédit Foncier regagne assez rapidement les hauts cours qu'il avait perdus momentanément pendant ces jours de crise plutôt politique que financière.

Le cote 1,320; le traité de fusion arrêté en principe avec la Banque Hypothécaire lui assure des avantages incontestables; d'autre part, on remarque dans ces opérations une progression qui ne se ralentit pas.

On peut conclure que la hausse sur ce titre ne s'arrêtera pas encore. Le public témoigne toujours la même confiance dans les obligations émises par le Crédit Foncier, obligations garanties par des créances hypothécaires de premier ordre et produisant un revenu élevé.

La Compagnie Foncière de France et d'Algérie est à un bon prix d'achat à 500.

Les Magasins Généraux de France ont été très-recherchés à 565.

Le moment est venu où les capitalistes ne doivent plus s'attacher qu'à de bonnes et excellentes valeurs, comme les actions du Comptoir Industriel de France et des Colonies qui ne s'est attaché qu'aux affaires industrielles qui seules sont productives.

Le dividende qui va être mis prochainement en paiement prouvera qu'un avenir brillant est réservé à cette Société.

Le Crédit de France a été particulièrement recherché, le cours de 300 est visé et sera dépassé avant peu; nos informations nous indiquent que les versements effectués ont été fort nombreux.

La Société Française Financière suit une marche lente et progressive; on cote 620, mais avant peu les cours s'élèveront. La distribution prochaine du dividende tentera les acheteurs.

La Banque Parisienne est tombée à 500. La prochaine diminution du capital social impressionne désagréablement les porteurs de titres, cela se comprend aisément.

Signalons la baisse persistante de la Banque Nationale de 405 à 385; nous croyons qu'il est grand temps de vendre, si on ne veut pas perdre davantage.

Les actions Malétra sont des plus recherchées; cette valeur vient de donner 35 fr. 50 de dividende, soit 7 0/0 de revenu.

Bonne tenue à 540 des actions des Mines d'Anguilas.

Les actions des chemins de fer sont toutes en baisse: le Lyon, de 1,702.50 à 1,670; l'Orléans, de 1,325 à 1,315.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Raoult-Deslongchamps, médecin principal de première classe à l'École de cavalerie de Saumur, vient d'être appelé à remplir les mêmes fonctions à l'École polytechnique.

ENCORE UNE INVALIDATION.

La majorité républicaine, fidèle à ses habitudes d'intolérance implacable, sans respect de la volonté du suffrage universel, vient de casser une élection législative. Avons-nous besoin de dire qu'il s'agit d'un député conservateur? M. Serph, élu dans la Vienne, en dépit des manœuvres de l'administration, et dont l'honorabilité est au-dessus du plus petit reproche, sur les conclusions de la commission a été invalidé par 207 voix contre 189. Soit une différence de 18 voix.

Que reproche l'incorruptible M. Sorel à l'élu du suffrage universel? Des actes coupables? non. Mais « des actes de propagande qui ont pu contraindre certains électeurs à voter contre leur volonté. » Notez que le farouche citoyen Sorel ne précise pas; il ne dit pas même que les électeurs ont voté contre leur volonté, ce qui serait par trop grotesque, mais qu'ils ont pu être contraints de le faire.

Le rapporteur rappelle que des bruits de mobilisation, de guerre, ont été répandus dans les campagnes, alors que les populations n'étaient pas à même d'en vérifier l'exactitude.

Et d'abord, dirons-nous, rien ne prouve que ces bruits aient été répandus par M. Serph; s'ils ont couru, c'est que tout le monde en parlait et les faits sont venus les confirmer. Bien autrement étaient dénués de patriotisme les républicains qui, pendant la période du 16 Mai, avaient établi une officine de fausses nouvelles pour faire échouer les candidats conservateurs!

Mais les récriminations deviennent depuis longtemps inutiles. L'esprit de rancune, de haine, emporte toujours la majorité et lui fait fausser les plus simples lois de l'équité. La vérité est que, par tous les moyens possibles, on veut enlever au département de la Vienne ses représentants conservateurs. La fidélité aux principes d'ordre et d'honneur dont la Vienne fait preuve humilie et irrite les républicains, et ils invalident à outrance.

A cette persistance à mal faire, il faut que les conservateurs de la Vienne opposent la tenacité à faire bien; il faut qu'ils se groupent tous autour des noms de M. Pain, l'invalidé de l'autre jour, et celui de M. Serph, l'invalidé d'hier, pour déjouer la tactique de leurs adversaires.

Si quelque candidat mal inspiré, ou quelque pseudo-conservateur inventé par l'ennemi, se présentait contre MM. Pain et Serph, il faudrait l'écarter sans pitié. C'est pour le parti des honnêtes gens une question d'honneur d'agir ainsi, et ce serait manquer de patriotisme que de donner une voix, une seule à quiconque oublierait, entraîné par une ambition maladroite ou poussé par nos antagonismes habiles, que le premier devoir en pareille circonstance est l'union. Les électeurs de la Vienne devront repousser avec énergie, et comme faisant acte de mauvais citoyens, les candidats qui viendront trahir la cause conservatrice en se présentant contre MM. Pain et Serph.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Sur l'ordre du jour pur et simple proposé par M. Clémenceau comme conclusion de l'interpellation relative à la politique de M. de Freycinet dans l'affaire égyptienne, repoussé par 299 voix contre 169.

Ont voté pour: MM. de Civrac, de Maillé, Maillé (Alexis), de Soland, de Terves.

Ont voté contre: MM. Benoist et Bury.

— Sur l'ordre du jour de confiance indûment accordé à M. de Freycinet par 282 voix contre 67.

Ont voté pour: MM. Benoist et Bury.

Ont voté contre: MM. de Civrac, de Maillé, de Soland, de Terves.

M. Maillé (Alexis) n'a pas voté, ne sachant s'il a ou s'il n'a pas confiance.

— Sur l'invalidation de l'élection de M. Serph, à Civray (Vienne), votée par 200 voix contre 157.

Ont voté pour: MM. Benoist, Bury, Maillé (Alexis).

Ont voté contre: MM. Durfot de Civrac, de Maillé, de Soland, de Terves.

Se sont abstenus: MM. Benoist, Bury.

La Cour de cassation vient de rendre une intéressante décision relativement au droit de réponse qui appartient, d'après la loi, à toute personne désignée dans un article de journal. Il résulte d'un arrêt rendu par la chambre criminelle que le droit de réponse accordé à toute personne nommée ou désignée dans un article de journal n'est pas absolu; sans doute il peut être étendu que restreint, mais il a ses limites. C'est ainsi que celui qui a provoqué une réponse d'un tiers en le nommant dans une lettre adressée par lui à un journal et insérée dans ce journal ne saurait prétendre avoir le droit de répliquer à son tour à cette réponse. Ce serait éterniser une polémique qui conduirait à un abus que la loi du 29 juillet 1884, sur la presse, n'autorise pas.

CHATEAURoux.

Dimanche, un affreux accident est venu jeter l'émotion parmi les voyageurs qui attendaient à la gare l'arrivée du train 29. Une jeune femme de 27 ans, M^{me} Brette, qui accompagnait son père, voulant traverser la voie, a été renversée par la locomotive qui lui a tranché la tête.

Faits divers.

On télégraphie de Cherbourg, 5 juin :

« Un violent incendie a éclaté cette nuit dans un magasin d'épicerie situé près de l'octroi du Roule. La maison est complètement détruite. Le feu couvra encore sous les décombres. Les dégâts matériels sont couverts par des assurances. »

On écrit de Rouen que samedi, à la suite d'une discussion suivie de voies de fait, un duel a eu lieu entre le comte de Montgomery, officier du 42^e régiment de chasseurs à cheval, et un officier de réserve habitant Rouen. Ce dernier a été touché deux fois à la poitrine.

LE PÈRE LORIQUE ET LE MARQUIS DE BUONAPARTE.

Il ne faut s'étonner de rien. Cependant les fantaisies des gens d'esprit ont souvent de quoi nous dérouter. Rappelez-vous le Père Loriquet, qu'il est de mode dans un certain parti de « blaguer » — et nous dirions volontiers de « blaguer » — depuis cinquante ans. Tout le monde connaît la balourdise que l'on a prêtée à ce savant homme. Il a composé une *Histoire de France* qui, par parenthèse, est fort bien écrite. On l'a toujours accusé d'y avoir glissé la phrase suivante: « Le marquis de Buonaparte, lieutenant-général des armées du roi Louis XVIII. »

Or, cette phrase, vraiment phénoménale, n'a jamais été imprimée dans un ouvrage du Jésuite dont il s'agit; elle ne l'a jamais été dans aucun ouvrage. C'est une pure invention d'un mystificateur malin.

Voici ce qui a pu y donner lieu: En 1819, parut à la librairie Mame, de Tours, une *Histoire de France* écrite en latin, sans nom d'auteur. On y trouvait les intitulés de chapitres que l'on va lire, et que nous traduisons en français :

« I. Rois de la maison de Bourbon: Louis XV, Louis XVI, Louis XVII, 1715-1795. — II. Louis XVIII, 1795-1819, Ludovico XVIII, regnante. Republican administrator Buonaparte, sub imperatoris nomine. Louis XVIII régnant. Bonaparte administrant la République sous le nom d'empereur. »

Ce qui voulait dire que l'historien qu'on sut depuis être l'abbé Gley, supérieur du collège de Tours, se refusait à reconnaître à Napoléon la qualité de souverain, et qu'il constatait seulement son passage sur le trône, en tant qu'usurpateur. Il ne niait pas le fait, et il croyait rétablir le droit. Cela est certainement excessif et très-puéril. Cependant, les ultra-radicaux nous donnent aujourd'hui le même spectacle, en rétablissant le calendrier républicain en tête de leurs journaux. Ils se refusent également à reconnaître aucune interruption dans la République. En quoi, ils cèdent à une manie innocente qui n'éveille plus même notre gaieté.

On peut croire que l'ouvrage de cet abbé Gley passa sous les yeux d'un bon farceur qui vit tout de suite le parti qu'on pouvait

tirer de la phrase latine. Il la traduit ainsi : — Le marquis de Buonaparte, lieutenant-général, etc... — Puis il dut se froter les mains, en se disant « qu'il en avait fait une bonne. » Mais la « blague » n'aurait pas été complète si quelque personnage, alors bien impopulaire, n'en avait supporté les frais. Ce personnage, on le trouva dans ce Jésuite Loriquet, fondateur de la célèbre maison de Saint-Acheul et « prêtre spirituel » en France. On mit donc la phrase au compte du Père Loriquet. Les gens éclairés parmi les libéraux n'y eurent pas un moment, mais se gardèrent bien d'éclairer le troupeau qui la répéta. La mémoire du supérieur de Saint-Acheul en est demeurée chargée.

Et voilà comment on accommode la vérité en ce monde!

(La Liberté.)

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 4 juin 1882.

Versements de 122 déposants (16 nouveaux), 34,924 fr. 88 c.

Remboursements, 15,231 fr. 30 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Martigné-Briand, de Vibiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes et de Saint-Lambert-des-Lévées.

BOURSE DE PARIS

DU 5 JUIN 1882.

Rente 3 0/0	83 95
Rente 3 0/0 amortissable	83 35
Rente 4 1/2	111 50
Rente 5 0/0	115 80

Voici le sommaire du dernier numéro de *l'Univers illustré* :

TEXTE: Courrier de Paris, par Géroline. — Menus faits. — Les courses de taureaux, par Georges Price. — L'exposition d'horticulture, par Taddée. — Salon de 1882, par Daniel Bernard. — Le monument de Victor-Emmanuel, par R. V. — Théâtres, par Damon. — Une feuille russe, par Ch. F. — Courrier du palais, par M^o Guérin. — *Le Château de Montsabrey* (suite), par Jules Sandeau. — George Sand. — M. Dietz-Monin. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier de modes, par M^o Iza de Cérigny.

GRAVURES: A l'exposition d'horticulture. — Monument à la mémoire de Victor-Emmanuel. — Salon de 1882: *Musique en famille*; tableau de M. Francisque-Edouard Berthier. — Courses de taureaux en Espagne (douze gravures). — George Sand, d'après le dessin de Th. Couture, gravé par M. Manceau. — Un intérieur de Paysans russes. — M. Dietz-Monin, sénateur inamovible. — Rébus.

Abonnements: un an, 22 fr.; six mois, 15 fr. 10; trois mois, 6 fr.

Bureaux: rue Auber, 3, Paris.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REROU et C^o, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

AVIS IMPORTANT

PRÉCIEUSE DÉCOUVERTE

GUÉRISON RADICALE ET INVARIABLE

DES

CORS AUX PIEDS

MERLET

Pédicure spécialiste de Paris

De passage à Saumur pour quelques jours.

A l'honneur d'informer les personnes qui auraient besoin de son ministère qu'il se charge, à l'aide d'un élixir de sa composition et de son invention, de l'extirpation des cors aux pieds, oignons, durillons, œils-de-perdrix, poireaux ou verrues et ongles rentrés dans la chair, sans occasionner la moindre douleur.

M. MERLET répond de ne pas rester plus de deux minutes pour enlever les cors les plus enracinés, et il garantit qu'immédiatement après, la personne opérée pourra sortir et porter la chaussure la plus étroite sans éprouver aucune gêne.

Visible rue Saint-Jean, 21 et 23, maison Comman, au 1^{er}, de huit heures à onze heures du matin et de midi à six heures du soir.

M. MERLET se rend à domicile sur demande.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Études de M. V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12, et de M. TAHET, notaire à Vihiers.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

En dix-huit lots

DIVERS IMMEUBLES

Situés communes de Saint-Paul-du-Bois, Le Voide, Cernusson et Vihiers,

Consistant en :

MAISONS D'HABITATION. TERRES LABOURABLES, PRÉS ET VIGNES,

Le tout dépendant de la faillite du sieur Jean-Félix-Georges DENIS, ex-marchand de chaussures à Angers, rue d'Alsace, n° 20.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M. TAHET, notaire à Vihiers, le dimanche deux juillet mil huit cent quatre-vingt-deux, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :
Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt mai mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré ;

Aux requête, poursuite et diligence de M. Alexandre D'Huy, ancien juge de paix, demeurant à Angers, 5, rue David ;
« Agissant en qualité de syndic à l'union des créanciers de la faillite du sieur Denis, sus-nommé, fonctions auxquelles il a été nommé par jugement du tribunal de commerce d'Angers, en date du quatorze mai mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré » ;
Ayant M. Le Ray pour-avoué ;
En présence, ou en l'absence, après qu'il aura été dûment appelé, dudit sieur Jean-Félix-Georges Denis ;

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé, par le ministère de M. Tahet, notaire à Vihiers, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-dessous désignés, sur les lotissements et mises à prix ci-après.

I. — Commune du Voide.

PREMIER LOT.

1^{er}. Une maison d'habitation au Pressoir, section C, polygone 5, n° 9, 4, 3, composée d'une chambre à feu, avec grenier au-dessus, bas-côté derrière avec cheminée, écurie derrière, cour entre, dans une autre cour toit à porcs, toit à poules, four commun et autres dépendances, d'une superficie d'environ quatre ares dix centiares, joignant au nord Touret, au levant Bancheureau, au midi la cour, au couchant un chemin, ci..... H. A. C. » 04 10

2^{es}. L'ouche du Pressoir, section C, polygone 5, n° 15, en jardin, contenant cinq ares, joignant au nord et au levant un chemin, au midi M. de Maupassant, et au couchant un chemin, ci..... » 05 »

Total des contenances du 1^{er} lot, neuf ares dix centiares, ci..... H. A. C. » 09 10 » 09 10
Mise à prix, six cents francs, ci..... 600 fr.

2^e LOT.

1^o La pièce du Verger ou Jardin-du-Haut, section C, polygone 15, n° 21-22, contenant vingt-deux ares environ, joignant au nord et au levant le chemin, au midi l'article ci-après et au couchant la pièce du Jauneron, ci..... » 22 »

2^o L'ouche-du-Cerisier, terre, section C, polygone 15, n° 23, contenant environ seize ares cinquante centiares, joignant au nord la Pièce-du-Verger ci-dessus, au levant le chemin, au midi le Champ-de-Fontaine, au couchant le Verger, ci..... » 16 50

Total des contenances du 2^e lot, trente-huit ares cinquante centiares, ci..... » 38 50 » 38 50
Mise à prix, deux mille francs, ci..... 2.000

3^e LOT.

Le canton de terre labourable appelé le Champ-de-Fontaine, section C, polygone 15, n° 25, contenant un hectare seize ares, joignant au nord l'ouche-du-Cerisier ci-dessus, au levant M. Babin, haie à celui-ci, au midi un chemin, au couchant le Jauneron, ci..... 1 16 »
Mise à prix, deux mille cinq cents francs, ci..... 2.500

4^e LOT.

Le canton de terre labourable appelé le Jauneron, section C, polygone 15, n° 18, 19 et 20, contenant un hectare trente-trois ares cinquante centiares, joignant au nord l'ouche-du-Verger, au levant le Champ-de-Fontaine, au midi et au couchant un chemin, ci..... 1 33 50
Mise à prix, trois mille francs, ci..... 3.000

5^e LOT.

Le pré dit partie du Grand-Pré, section C, polygone 15, n° 17, contenant quarante-neuf ares cinquante centiares, joignant au nord Renaudet, haie du pré, au levant et au midi un chemin, au couchant Retiveau, haie à celui-ci, ci..... » 49 50
Mise à prix, trois mille francs, ci..... 3.000

6^e LOT.

Le canton de terre labourable l'Omelette, section C, polygone 15, n° 1, contenant un hectare quatre-vingt-deux ares cinquante centiares, joignant au nord le Petit-Pâtis, au levant haie mitoyenne et Retiveau, haie du Champ et Renaudet, haie à celui-ci, au midi et au couchant un chemin, ci..... 1 82 50
Mise à prix, six mille francs, ci..... 6.000

7^e LOT.

Le pré dit Pré-de-Rivière, avec droit de passage, section C, polygone 14, n° 19, contenant vingt-deux ares cinquante centiares, joignant au nord veuve Robin, au levant Gourichon, haie à ce dernier, au midi terre de la Grange, haie à celle-ci, au couchant Gourichon, haie à celui-ci, ci..... » 22 50
Mise à prix, huit cents francs, ci..... 800

A reporter..... 5 51 60 17.900 fr.

Report..... 5 51 60 17.900 fr.

8^e LOT.

Aux Grandes-Roches, section B, polygone 51, n° 159, dans le clos des Grandes-Roches, une parcelle de vigne, contenant huit ares quarante centiares, joignant au nord la haie, au levant David, au midi David, au couchant Chereau et Gaudichou, ci..... » 08 40
Mise à prix, deux cents francs, ci..... 200

9^e LOT.

Dans le même clos, section B, polygone 17, n° 123, une autre parcelle de vigne, contenant trois ares soixante centiares, joignant au nord le chemin du Voide, des autres côtés la haie, ci..... » 03 40
Mise à prix, cinquante francs, ci..... 50

II. — Commune de Saint-Paul-du-Bois.

10^e LOT.

1^o Aux Écouboilles, section A, polygone 15, n° 27, une maison, comprenant une chambre d'habitation, grenier au-dessus, bâtie moitié en pierre, moitié en terre, une cour au levant, commune avec plusieurs, un toit à porcs, une écurie avec grenier au-dessus au nord de la chambre d'habitation et communauté au four, joint au nord et au levant un chemin au-delà de la cour commune, au midi Abraham et au couchant un chemin : la superficie occupée par cet immeuble est de un are soixante centiares, ci..... » 01 60

2^o Le jardin des Écouboilles, section A, polygone 15, n° 15, contenant six ares soixante-dix centiares, joignant au nord Guilbault sans haie, au midi Bellouin sans haie et au couchant Dénécheau sans haie, ci..... » 06 70

Total des contenances du 10^e lot, huit ares trente centiares, ci..... » 08 30 » 08 30
Mise à prix, six cents francs, ci..... 600

11^e LOT.

Le canton de terre labourable appelé la Friche-des-Claies, section D, polygone 15, n° 36, contenant quatre-vingt-douze ares cinquante centiares, joignant au nord Bellouin, au levant Guilbault, au midi un chemin, au couchant Cassin, haie à ce dernier, ci..... » 92 50
Mise à prix, seize cents francs, ci..... 1.600

12^e LOT.

Le pré dit les Prés-de-la-Noue, section D, polygone 15, n° 3, contenant quarante-huit ares, joignant au nord Gaudichou, haie du pré, au levant le chemin, au midi Guilbault, haie mitoyenne et Abraham, haie à celui-ci, au couchant Boileau, haie à celui-ci, ci..... » 48 »
Mise à prix, quinze cents francs, ci..... 1.500

13^e LOT.

Le canton de terre labourable appelé les Rouettes-du-Champ-Pineau, section D, polygone 15, n° 30, contenant quatre-vingts ares, joignant au nord Bellouin, haie du présent, au levant Cassin, au midi Abraham, haie mitoyenne dans le haut vers levant, haie à Abraham dans le bout, au couchant un chemin, ci..... » 80 »
Mise à prix, quinze cents francs, ci..... 1.500

III. — Commune de Cernusson.

14^e LOT.

Dans le petit clos de Cernay, section A, une parcelle de vigne, contenant cinq ares quarante centiares, joignant au nord Lehy, au levant le chemin, au midi Michel, au couchant Lauriller, ci..... » 05 40
Mise à prix, cent vingt francs, ci..... 120

15^e LOT.

Dans le même clos, une autre parcelle de vigne, section A, n° 779, contenant cinq ares cinquante centiares, joignant au nord Gautier, au levant un chemin, au midi Reullier, au couchant Ferchaud, ci..... » 05 50
Mise à prix, cent vingt francs, ci..... 120

16^e LOT.

Dans le même clos, une autre parcelle de vigne, section A, n° 226, contenant cinq ares trente centiares, joignant au nord Boutin, au levant Reullier, au couchant le même, ci..... » 05 30
Mise à prix, cent vingt francs, ci..... 120

IV. — Commune de Vihiers.

17^e LOT.

Faubourg Notre-Dame, section B, n° 36, 37 et 40, une maison d'habitation, occupée par Bedouet, actuellement composée d'une chambre basse à feu, petite chambre devant, vestibule, autre petite chambre derrière un vieux four, dans laquelle donne la porte du jardin, hangar, grange à côté, cave dessous, partie de jardin derrière, partie de cour devant, ci..... » 02 40

Le tout formé un ensemble, joignant au nord la rue et Charreau, à l'est une autre rue, au sud l'autre partie de jardin à Charreau, à l'ouest M. Tahet.
Mise à prix, huit cents francs, ci..... 800

18^e LOT.

Une autre maison, section B, n° 38, 39 et 39 bis, occupée par M^{me} veuve Denis, composée de six chambres, avec écurie, buanderie, deux petits jardins, joignant dans son ensemble au nord chemin, à l'est Joseph Laurent, au sud autre chemin, à l'ouest Meunier, Tersen.
Mise à prix, quatre mille francs, ci..... 4.000

Total des contenances : huit hectares onze ares, ci... 8 11 »
Total des mises à prix : vingt-huit mille cinq cent dix francs, ci... 28.510 fr.

NOTA.—Par le jugement sus-énoncé, le notaire commis a été autorisé à réunir ou subdiviser les lots, pourvu toutefois que la mise à prix totale ne soit pas modifiée.

S'adresser, pour tous renseignements :
1^o A M. V. LE RAY, avoué, n° 12, rue du Marché-Noir, poursuivant la vente ;
2^o A M. D'Huy, syndic de la faillite du sieur Félix-Georges Denis, marchand de chaussures à Angers ;
3^o A M. TAHET, notaire à Vihiers, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait conforme aux prescriptions du Code de procédure civile, rédigé par l'avoué soussigné.
Saumur, le 3 juin 1882.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le juin mil huit cent quatre-vingt-deux, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décime compris. (329)

Tribunal de commerce de Saumur

DECLARATION DE FAILLITE

Par jugement en date du 5 juin 1882, le sieur Leconte, Henri, demeurant à Gennes, a été déclaré en état de faillite.

L'époque de la cessation des paiements a été fixée provisoirement le 5 juin 1882.
Juge-commissaire : M. Borel, notaire.
Syndic provisoire : M. Doussin, notaire.
Le greffier du tribunal : L. BONNARD.

Tribunal de commerce de Saumur

DECLARATION DE FAILLITE

Par jugement en date du 5 juin 1882, le sieur Loiret, Raymond, demeurant à Montreuil-Bellouin, a été déclaré en état de faillite.

L'époque de la cessation des paiements a été fixée provisoirement le 17 mai 1882, jour de la demande.
Juge-commissaire : M. Regnard, notaire.
Syndic provisoire : M. Proust, notaire.
Le greffier du tribunal : L. BONNARD.

AVIS

A l'occasion des Courses et de la vente aux Pigeons, qui auront lieu du 13 au 15 juin, la Compagnie des Volontaires d'Angers tiendra à la disposition publique Angevin ; des VOITURES grande remise et de place :

Coupés, Calèches, Landaus, Victorias, Omnibus.

Les Calèches, Victorias, Landaus, Omnibus pourront être attelés aux demandes à un, deux ou trois chevaux, avec ou sans postillon. Pour renseignements, s'adresser soit au siège social, rue Chèvre, à l'établissement Meunier, rue de la Joue.

Etude de M. BRAC, notaire à Saumur.

A LOUER MAISON

Rue d'Orléans.
S'adresser audit notaire.

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART, UN BON CHEVAL et une AMÉRICAIN.

S'adresser à M. RAULT-DUBOIS, CHAMPS, rue Beaupré, 45.

A VENDRE

UN CHEVAL bai, âgé de 4 ans, taille 1^m 57, très-doux, se monte et s'attelle très-bien ; UNE VOITURE Duc à capote avec siège s'ouvrant à volonté ; HARNAIS COMPLET tout presque neuf.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UNE FAUCHEUSE-MOISSONNIÈRE Fonctionnant très-bien.

S'adresser à A. Yvon fils, Chardonnet, à Saumur.

A CÉDER

DR SUITE, Pour cause de santé, UN FONDS DE BOULANGERIE Bien achalandé

S'adresser au bureau du journal.

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre.
On demande UNE DEMOISELLE pour le rayon de mercerie.

VICHY SOURCE LARBAUD
Eau minérale alcaline gazeuse employée avec succès contre chlorose, gravelle, diabète, dyspepsie, etc.
Chez les M^{rs} d'Eaux minérales Pharmacie

Saumur, imprimerie P. GODDET.